

## ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

---

SOCIÉTÉS MÈRES ET ENTREPRISES DONNEUSES D'ORDRE - (N° 2578)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL54

présenté par

Mme Le Loch, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

-----

## ARTICLE 2

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« civile ou commerciale ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.